

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers L'an deux mil onze
Le 7 octobre
En exercice : 13 Le Conseil municipal de la commune de NEUVY-PAILLOUX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NUGIER Guy, Maire
Présents : 10 Date de convocation du Conseil municipal : 30 septembre
Votants : 10

PRESENTS : M.Mrs MICAT B, COLAS F, NUGIER G,
ROCHEFORT JC, PERCHAUD P, CHAUSSON J, Mmes DELEIDI
I, GONIN C, LEROY MC, TESSIERC

ABSENT EXCUSE : Mme RIPOTEAU V, PONROY G, MIJOIN JP

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TESSIER C

OBJET : Le projet de ligne Grande Vitesse Paris- Orléans –Clermont –Lyon
(POCL)

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris- Orléans – Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans –Limoges -Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de NEUVY-PAILLOUX, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de VIERZON permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud – est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers .
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)

- Certifié exécutoire
Reçu en Sous- Préfecture
Le : 14/10/2011
Publié
Le : 10/10/2011
Le Maire,



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme :
En Mairie le 11/10/2011
Le Maire,



SOUS-PREFECTURE D'ISSOUDUN

AR actes

Le sous-préfet d'Issoudun par intérim,

vu l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales,

accuse réception à M. le Maire de **NEUVY PAILLOUX**

de la transmission des actes suivants le 14 octobre 2011

- délibération du 07/10/11 ~ projet ligne grande vitesse POCL
- délibération du 07/10/11 ~ repas des anciens
- délibération du 07/10/11 ~ travaux supplémentaires de mise en sécurité des piétons et des automobilistes avec aménagement de trottoirs et parkings



Jean-Jacques NARAYANINSAMY

